

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2365/T.P.

OBJET:

Autorisation de bâtir n°I94
de la parcelle n°I08 d'Astrida.-



M

TRANSMIS à Monsieur le Chef du Service des
Travaux Publics à Usumbura l'autorisation de bâtir n°I94
de la parcelle n°I08 d'Astrida, de la Minétain en preuve
du paiement de la taxe de batisse : 450 frs.

LdC 62 du I9/9/5I et de la taxe d'extraction
de pierres et sable - 360 frs

LdC 63 du I9/9/5I suivant quitt.n°480-/245
C.T.Astrida.

Astrida, le I9 septembre I95I.-
Le Comptable Territorial, 920
E.LENOIR,